

SYNTHESE DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU RUFFECOIS 2003-2013

UNE CHARTE POUR LE PAYS DU RUFFECOIS

« Les communes et leurs groupements... élaborent...une Charte de Pays, en prenant en compte les dynamiques locales déjà organisées et porteuses de projets de développement... Cette Charte exprime le projet commun de développement durable du territoire... et les orientations fondamentales de l'organisation spatiale qui en découlent, ainsi que les mesures permettant leur mise en œuvre ; elle vise à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural... »

(Art 25 de la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire)

La Charte : un acte fondateur fort

La Charte de territoire est l'acte fondateur du « Pays ». Elle est un projet commun de développement et d'aménagement défini à long terme. Elle détermine les orientations et les stratégies de mise en valeur du territoire ; elle indique les mesures permettant de les mettre en œuvre en dix ans, durée pour laquelle elle est adoptée.

Au-delà de ces aspects législatifs et formels, c'est un acte politique fort qui engage ceux qui la signent :

- sur un projet à long terme porté par tous les citoyens, élus et acteurs du territoire ;
- sur une double mission d'aménagement et de développement ;
- sur un territoire, une identité collective.

La mobilisation des acteurs locaux et la mise en place du Conseil de Développement

Le Pays du Ruffécois a souhaité que sa Charte soit une véritable émanation du territoire. Il s'est donc largement appuyé sur les ressources locales durant toute son élaboration. Ainsi, les personnes ou structures constituant le Conseil de Développement, aujourd'hui formalisé, ont été associées tout au long de la démarche :

Octobre-décembre 2001 : constitution d'un pré-conseil de développement

Des réunions d'information ont été réalisées dans le but d'expliquer la démarche entreprise par le Pays et d'informer le plus grand nombre d'acteurs au sujet de la Charte et du Conseil de Développement. Les invitations ont été faites

individuellement aux partenaires qui étaient habitués à travailler avec le Pays, par voie de presse et par le bouche à oreille.

Parallèlement à ces réunions d'information, le Pays a envoyé un questionnaire (inséré dans le journal du Pays) dans tous les foyers du Pays du Ruffécois.

Ce questionnaire avait pour but :

- de cerner quel était le degré de connaissance de la population vis-à-vis du Pays et de ses actions
- de recueillir les attentes et les besoins de la population par rapport aux futures actions que pourraient mener le Pays,
- et également de permettre aux personnes intéressées de s'inscrire dans des commissions de travail pour réfléchir à la Charte de Développement.

A l'issue de ces différentes réunions et du questionnaire, plus de 200 personnes se sont inscrites dans le pré-conseil de Développement dont le premier rôle allait être de réfléchir et de faire des propositions dans le cadre de l'élaboration de la Charte de Développement. Ce pré-conseil était ouvert à toutes les personnes désireuses de s'impliquer dans la démarche du Pays (techniciens, personnes issues du monde associatif, élus, citoyens, socioprofessionnels...).

Janvier-mars 2002 : mis en place d'une équipe technique et de commissions de travail du pré-conseil de développement

Une équipe technique a été mise en place pour accompagner le chargé de mission responsable de l'élaboration de la Charte de Développement et de la mise en place du Conseil de Développement.

La constitution de cette équipe, composée des différents techniciens du territoire et animée par le chargé de mission, s'est avérée indispensable pour élaborer une Charte qui puisse prendre en compte l'ensemble des composantes du Pays (qu'elles soient d'ordre économique, environnemental, culturel...).

Les différents organismes de l'équipe sont :

- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre d'Agriculture
- Chambre des Métiers
- Comité Départemental du Tourisme
- Conseil Général
- ADASEA
- la Communauté de communes de la Boixe
- la Communauté de communes du Pays Manslois
- la Communauté de communes du Pays d'Aigre
- la Communauté de communes du Pays des Trois Vallées
- la Communauté de communes de Ruffec
- la Communauté de communes de la Boixe
- EREICA
- PAIO

- L'agent de Développement du Pays

Cette équipe technique a permis d'obtenir une approche transversale et pluridisciplinaire de la Charte de développement durable tant au niveau de son diagnostic que de ses axes de développement.

Le rôle de cette équipe technique a été le suivant :

- Réaliser les fiches préparatoires pour les réunions de travail du Conseil de Développement ;
- Aider à la préparation des grandes réunions plénières du Conseil de Développement (synthèse des différents éléments récoltés lors des différentes commissions.) ;
- Evaluer le pré-diagnostic de la Charte fourni par le Syndicat de Pays pour les commissions de travail du Conseil de Développement ;
- Aider à analyser de manière critique des éléments fournis par le Pays lors de l'élaboration de la Charte ;
- Participer aux commissions de travail concernant le diagnostic et les axes de développement de la Charte.

Parallèlement, il a été proposé aux membres du pré-conseil de développement de s'inscrire au sein de 4 commissions thématiques :

- ***Solidarité***
- ***Economie***
- ***Animation***
- ***Cadre de vie***

Les thèmes de ces commissions ont été choisis afin de faciliter les échanges avec les commissions de travail des élus existantes au sein du Syndicat de Pays, les thèmes étant relativement similaires : (tourisme, manifestation et vie associative, développement économique, NTIC, cadre de vie, solidarité).

Les réflexions des commissions de travail du pré-conseil sur la Charte ont ainsi été systématiquement soumises aux commissions des élus du Syndicat de Pays.

Avril-juin 2002 : réflexions du pré-conseil de développement et des élus du Syndicat de Pays sur le diagnostic de la Charte de Développement

Les commissions de travail du pré-conseil ont réfléchi au diagnostic de la Charte de Développement à partir d'un pré-diagnostic élaboré en concertation avec l'équipe technique et faisant ressortir pour chaque thématique les forces et les faiblesses du territoire.

Pour travailler, les 4 grandes commissions ont été divisées en ateliers thématiques (agriculture, tourisme, cadre de vie, environnement, insertion, mobilité, services à la population, commerce/artisanat/industrie, NTIC, Manifestations et Vie Associative). Ces diverses réflexions ont ensuite été soumises aux élus du Syndicat de Pays et le diagnostic a été validé en comité syndical.

Octobre-décembre 2002 : réflexion sur les axes stratégiques

Les quatre commissions ont ensuite réfléchi, à partir du diagnostic, au futur souhaité pour le territoire à un horizon de 10 ans. A partir de ce travail, les commissions ont été de nouveau réunies pour définir précisément les grandes orientations et les objectifs correspondants à chaque orientation.

Ce travail a ensuite été soumis aux commissions de travail des élus puis validé par le comité syndical du Pays du Ruffécois.

Constitution du Conseil de Développement

Parallèlement, un appel à candidature a été lancé auprès des 200 personnes composant le pré-conseil afin de constituer le Conseil de Développement définitif. Un règlement intérieur a été défini au préalable par le groupe participant à l'expérimentation nationale (cf. chap. : Présentation de l'expérimentation). Ce groupe était composé d'élus du Pays, de techniciens, de personnes issues du monde associatif et de socioprofessionnels.

Ce règlement intérieur donne un cadre assez souple quant au fonctionnement du Conseil de Développement.

Il fixe sa composition :

- 1/3 d'élus, 1/3 de socioprofessionnels, 1/3 d'associatifs et de citoyens afin d'avoir une représentation équilibrée au sein de ces différents collègues.
- Les personnes souhaitant faire partie du Conseil doivent habiter et/ou travailler sur le Pays.
- Entre 50 et 60 personnes peuvent en faire partie.
- Un certain nombre d'acteurs ont été « exclus » de ce Conseil pour permettre une libre expression de cet organe et éviter de trop influencer les débats : ce sont essentiellement les chambres consulaires, les organismes tels que la CAF, la MSA... et des élus avec des mandats très importants ou ayant un lien trop étroit avec le Syndicat de Pays (présidents des commissions de travail du Pays, présidents des communautés de communes....

Le Pays a plutôt souhaité que ce soit la société civile qui s'exprime.

Il fixe également son fonctionnement :

- le Conseil de Développement valide les propositions faites par les commissions de travail après examen par le comité de pilotage (composé de 15 personnes et chargé de faire la synthèse des travaux).

Ce système permet de faciliter les échanges avec le Syndicat de Pays. En effet, des membres des commissions de travail du Conseil de Développement peuvent se rendre dans les commissions de travail du Syndicat et vice-versa, des membres du comité de pilotage peuvent se rendre dans la commission de synthèse du Syndicat et vice-versa.

Le groupe de l'expérimentation a soumis ce règlement aux élus du Syndicat de Pays qui l'ont approuvé et l'ont ensuite présenté aux personnes appelées à faire partie du Conseil de Développement.

Le Conseil de Développement a été constitué le 10 décembre 2002. Ce Conseil est l'émanation du pré-conseil, 58 personnes le composent. Les élus sont minoritaires (8 sur 58). Les socioprofessionnels sont au nombre de 17 et les personnes issues du monde associatif et les citoyens sont 33.

Janvier-mars 2003 : réflexion sur le dispositif d'évaluation

Deux séries de réunions ont eu lieu avec les commissions de travail du Conseil. Ces réunions ont permis de proposer un dispositif d'évaluation.

Les élus du Syndicat de Pays ont ensuite validé les propositions faites par le Conseil de Développement.

UN DIAGNOSTIC

L'élaboration de la Charte a permis d'affiner le diagnostic du territoire réalisé pour élaborer les anciens contrats et de définir la stratégie du Territoire à un horizon de 10 ans. Des thématiques insuffisamment développées jusqu'à aujourd'hui dans le cadre du projet de Territoire ont ainsi fait l'objet d'études approfondies.

Thématiques particulières

L'agriculture

Ainsi, l'agriculture, qui occupe un actif sur six dans le Pays n'avait pas fait l'objet d'une attention en rapport avec son importance à l'échelle du Pays. L'action du Pays s'était cantonnée essentiellement à la promotion des produits locaux. Le diagnostic réalisé dans le cadre de la Charte a ainsi permis de faire ressortir les potentialités du territoire en terme d'agrotourisme ainsi que la structuration du milieu agricole et sa volonté de s'investir à l'échelle du Pays. Le diagnostic a aussi permis de souligner la problématique de « désertification » agricole (en terme d'actifs mais pas forcément en terme de surfaces cultivées) auquel le Pays va être confronté d'ici peu de temps (problème de reprise des exploitations agricoles après les départs à la retraite des actuels exploitants).

Les services à la population

Dans un objectif de développement solidaire, les services à la population devaient faire également l'objet d'un diagnostic approfondi. Il s'agissait essentiellement de déterminer quels seraient les services qui devaient être maintenus, créés ou développés par rapport aux besoins de la population et plus particulièrement des personnes en difficulté (personnes âgées, personnes en situation précaire...). Le travail réalisé dans le cadre de la Charte sera enrichi par les réflexions menées à l'échelle départementale (la Charente est l'un des 4 départements expérimentaux pour « les nouvelles formes du service public en milieu rural »).

Les Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Enfin, les NTIC ont également été prises en compte dans cette Charte. Un diagnostic concernant, les réseaux, l'accès et les besoins de la population par rapport aux NTIC... a été établi. Il est ainsi ressorti un grand nombre de faiblesses du territoire en ce qui concerne les nouvelles technologies et un sentiment de « retard » vis à vis des territoires urbains : absence de technologie haut-débit ; maillage incomplet des structures numérisées ne permettant pas au plus grand nombre d'accéder à Internet ; zones non couvertes par le réseau de téléphonie mobile, manque de sensibilisation des collectivités aux NTIC... La possibilité pour le territoire de bénéficier de l'appui d'ARANTIS dans le cadre du programme Territoires Numériques permettra d'affiner les orientations stratégiques définies dans le cadre de la Charte de Développement.

Thématiques générales

En ce qui concerne les thématiques générales, le diagnostic réalisé dans le cadre de la Charte conforte les problématiques identifiées auparavant (diagnostic préalable à l'élaboration des derniers Contrats) :

Le bassin de vie présente de fortes disparités en fonction de la proximité de l'agglomération Angoumoisine.

La situation démographique du Pays est ainsi très disparate : les cantons du « nord » présentent une faible densité de population (- de 25 habitants au km²) ; une population âgée très importante et accusent un recul démographique lié à un bilan naturel très défavorable ; caractéristiques qui se retrouvent peu ou pas dans les cantons du « sud ».

De la même façon, la situation de l'emploi est très contrastée : les cantons du « sud » présentent une part plus importante d'actifs dans la population globale, mais moins de 18% de ces actifs travaillent sur leur commune de résidence contre plus de 27% dans les cantons du « nord ».

En plus de ces disparités spatiales nord/sud ; les situations économiques, sociales et démographiques présentent des contrastes importants entre les communes chefs lieux de cantons et les territoires situés en périphérie des cantons.

L'offre de logements est insuffisante qualitativement et quantitativement.

Le parc de logements est relativement ancien avec un faible niveau d'équipement. L'offre en terme de logements locatifs et notamment de logements locatifs sociaux est aussi insuffisante.

Le recensement de 1999 a aussi fait ressortir une vacance du logement assez importante qui entraîne une dégradation du patrimoine bâti : la part des logements vacants dans l'ensemble des logements en 1999 est de 8,9% (8,3% et 7,2% à l'échelle départementale et régionale respectivement), ceci malgré une baisse significative du nombre de logements vacants liée à l'OPAH. Deux OPAH successives ont été menées (1997-1999 et 2000-2002, la dernière OPAH a été prolongée pour 2003).

Le Pays présente une forte évasion commerciale vers l'agglomération angoumoisine et un phénomène de déprise commerciale faute de viabilité économique dans les plus petites communes.

Deux ORAC ont été mises en place en 1991 et en 1997. Le pays n'a pas souhaité se lancer dans une ORC suite à ces ORAC car l'ensemble des crédits de la deuxième ORAC n'avait pas été entièrement consommé. Cependant, le diagnostic fait ressortir une situation qui se dégrade d'année en année (faible baisse de l'activité commerciale et artisanale), et donc la nécessité de continuer les efforts engagés par le biais d'autres actions envers les commerçants et artisans.

Le Pays Ruffécois est un pays rural qui concentre trois types de population particulièrement fragiles (femmes et jeunes surtout touchés par les problèmes de précarité) et peu mobiles (manque de transports en commun).

Une population âgée importante : les plus de 60 ans représentent en 1999, 31,9 % de la population totale, (23,3% pour le département).

Une population couverte par le RMI relativement importante (4,8% de la population ; 3,7% en Charente et 3,3% en France) et dont la proportion par rapport à la population totale se maintient.

Une population de jeunes demandeurs d'emploi (- de 25 ans) relativement importante (25% des demandeurs d'emploi contre 20% pour le département de la Charente) et qui se maintient sur les trois dernières années.

Cependant, le Pays du Ruffécois est un territoire attractif qui possède des potentialités à développer :

Au recensement de la population de 1999, le Ruffécois compte 34 146 habitants, la population a globalement diminué de - 0,57 % soit -202 habitants (baisse départementale de - 0,69 %). Cependant, ce résultat n'est pas négatif : la baisse est inférieure à celle connue sur la période de recensement précédente et si le solde naturel est négatif (- 1316 habitants) ; le solde migratoire est positif (+ 1518 habitants), ce qui témoigne d'un Territoire attractif.

Le cadre de vie est agréable et potentiellement attractif

L'une des richesses du Ruffécois réside dans la qualité de son cadre de vie, de ses paysages. Situé à proximité de l'agglomération Angoumoisine et bénéficiant de l'axe de la Nationale 10, le Pays peut trouver là une carte à jouer pour attirer une partie de la population travaillant sur l'agglomération angoumoisine. De la même façon, situés à proximité de la Dordogne et de l'océan Atlantique, la Charente et le Pays Ruffécois doivent pouvoir profiter de ces pôles touristiques pour capter une clientèle sensible à la qualité de la vie en milieu rural.

Pour ces raisons mais aussi pour le quotidien de ses habitants, l'amélioration du cadre de vie est une des thématiques principales abordées dans le cadre de la Charte.

Le Pays présente des potentialités touristiques importantes dont la mise en valeur doit permettre un développement de l'activité touristique

Lors du diagnostic préalable à l'élaboration du dernier contrat de Ruralité, il a été constaté que le Pays du Ruffécois était doté d'un patrimoine naturel, architectural et ethnologique de qualité mais qui restait le plus souvent diffus, sans véritable pôle fort. Un travail concernant le développement de pôles structurants et leur mise en réseau a été entamé dans le cadre des derniers contrats et doit être poursuivi.

Le diagnostic réalisé en vue de l'élaboration du projet de Territoire a mis en évidence une hausse de la fréquentation touristique en Pays Ruffécois. Elle traduit une fréquentation plus importante de la clientèle française. Par contre, la clientèle

étrangère, qui représente une part importante des touristes (environ 1/4 de la clientèle totale) n'a fait que se maintenir.

Cette clientèle est essentiellement d'origine urbaine (70% de la clientèle charentaise). C'est une clientèle exigeante quant à la qualité de l'hébergement (qui est aujourd'hui insuffisante), de son environnement, de l'accueil et des animations proposées.

Ainsi, le projet de Territoire du Pays a cherché à développer et promouvoir la qualité auprès des acteurs du tourisme (hébergement, hôtellerie, animation...).

Un tissu commercial et artisanal dynamique avec une forte représentativité des métiers du bâtiment.

Le tissu économique du Pays Ruffécois est constitué essentiellement de PME voire de TPME (en 2001, le Pays ne compte que 7 entreprises de plus de 50 salariés). La constitution récente d'un Club d'Entreprises constitue un atout pour le Pays car il va permettre de faire émerger leurs attentes et besoins et de cerner quels services aux entreprises pourraient être développés afin d'attirer de nouvelles entreprises.

Une vie associative riche.

L'organisation d'un forum des associations en 2000 a permis au Pays de se faire connaître auprès des Associations du Pays et de promouvoir auprès du public local la richesse des associations du Pays. Leur intégration au sein du Conseil de Développement permettra de réfléchir à une politique d'animation du territoire.

En ce qui concerne les pratiques sportives, le Pays s'est porté volontaire pour accueillir deux étudiants de la faculté des sciences du sport de Poitiers afin d'établir un diagnostic complet des pratiques sportives à l'échelle du territoire.

DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Axe 1 : Construire une image de Pays

Rappel : Le Pays est encore mal identifié par les personnes extérieures mais aussi par les habitants. Le potentiel des technologies de l'information et de la communication doit être également mieux développé.

L'idée est de :

- **Définir une politique de communication de qualité, cohérente et homogène**

Il s'agit de développer le site internet du Pays, de promouvoir les médias locaux (radio locale, journal...), de mettre en place une signalétique et une signalisation homogène, de faire connaître les entreprises et les associations par le biais du site internet du Pays, de favoriser l'accès aux TIC pour tous et l'implantation du haut-débit....

- **Suivre le programme régional Territoires Numériques**

La Région a mis en place le programme Territoires Numériques. Le Pays va aborder les axes définis dans la Charte dans le cadre de ce programme.

Axe 2 : Préserver l'environnement et valoriser le cadre de vie

Rappel : Paysages et ressources naturelles et urbaines ont subi de plein fouet les mutations socio-économiques, ils sont insuffisamment mis en valeur et protégés.

Il s'agira donc de

- **Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité**

3 thèmes de sensibilisation seront abordés : le développement d'une gestion durable et intégrée des ressources, notamment celles liées à l'eau, la mise en place d'une gestion des ressources forestières, la mise en place d'une politique globale de gestion des pollutions, de valorisation des déchets et des énergies renouvelables...

- **Connaître, respecter, protéger et valoriser le patrimoine du Pays**

Un inventaire du patrimoine du Pays et une Charte paysagère et architecturale seront mis en place à terme afin de préserver les caractéristiques patrimoniales, de promouvoir les savoirs et savoir-faire des artisans locaux...

- **Définir et mettre en place une politique globale de l'habitat et de l'urbanisme**

Compte tenu des déséquilibres entre l'offre et la demande en terme de logements, le Pays a décidé de mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat. Il devra permettre, à partir du diagnostic établi, de proposer un programme d'actions en vue d'améliorer et de diversifier l'offre en logements. Il sera intéressant également de

réfléchir sur une politique d'aménagement du territoire à l'échelle du Pays et notamment en ce qui concerne la maîtrise foncière. Enfin, l'effort de valorisation des bourgs devra être poursuivi pour maintenir leur attractivité.

Axe 3 : Développer une politique volontariste d'accompagnement des entreprises

Rappel : Le souci pour le Pays est d'attirer et de maintenir les entreprises à long terme. Il doit avoir un rôle d'impulsion, de coordination, d'accompagnement.

Les objectifs sont les suivants

➤ Maintenir et conforter le tissu économique existant

Le Pays devra réfléchir sur comment faciliter la transmission et la reprise d'entreprises en partenariat avec les chambres consulaires, de faire participer le tissu économique à la vitrine touristique du Pays, développer une signalétique spécifique aux entreprises. Les collectivités devront soutenir le maintien et l'installation des entreprises. Les opérations collectives type ORC devront être soutenues pour dynamiser le tissu commercial et artisanal. Les actions de formation devront être encouragées...

➤ Attirer et favoriser la création d'entreprises sur le territoire

La création et l'aménagement des zones d'activité sera soutenue (harmonie architecturale, aménagements paysagers, Charte, signalétique...). Il sera important de faciliter l'implantation du haut-débit pour desservir les entreprises, de soutenir les structures d'accompagnement des entreprises...

➤ Articuler les besoins du tissu économique et l'offre de formation

Il s'agira de valoriser les métiers affectés par le manque de main d'œuvre car ils attirent peu les jeunes (ex : métiers manuels). Les liens entre les entreprises et les établissements de formations devront être confortés et développés à travers une stratégie de communication (forum des métiers...)

➤ Mettre en place un dispositif territorial pour l'emploi

La mise en réseau des structures locales d'accueil, d'orientation, de suivi et d'accompagnement du public demandeur d'emploi sera améliorée (mutualisation, organisation territorialisée des services, communication et information). Sensibiliser et mobiliser les tissus économique et associatif seront également des axes à développer.

Axe 4 : Favoriser le maintien d'un tissu rural et agricole économiquement viable

Rappel : Secteur d'activité en perte de vitesse mais générateur de développement économique à l'échelle du Pays, l'agriculture sera soutenue sur les points suivants

➤ **Maintenir le nombre d'actifs agricoles**

Les solutions proposées sont de faciliter les procédures de transmission des exploitations agricoles (développement des cercles d'échanges...), de favoriser l'installation des agriculteurs (informer et conseiller sur les aides et les structures d'appui...) et de diversifier les productions agricoles (soutien de projets).

➤ **Augmenter la valeur ajoutée sur les exploitations**

Le projet consistera à faciliter et développer la transformation sur place des produits agricoles, d'accompagner les agriculteurs vers une démarche de qualité (formation, sensibilisation) et d'accompagner les agriculteurs vers une démarche environnementale (partenariat avec les collectivités locales, préservation des ressources...). Il sera également pertinent de soutenir la commercialisation des produits agricoles locaux par la filière courte et d'améliorer la qualité et la diffusion des produits et des pratiques.

Axe 5 : Développer le tourisme

Rappel : Le Pays bénéficie de potentialités touristiques mais sous-exploitées. Il convient de le valoriser afin de pérenniser les temps de séjour des touristes.

Les ambitions consistent à

➤ **Développer l'identité du territoire et mieux le faire connaître**

Il s'agira de travailler sur un programme de communication globale avec les offices de tourisme et les syndicats d'initiative. Une vitrine touristique pourrait être créée le long de la RN10 (maison de Pays par exemple). L'animation touristique pourra être améliorée grâce à la mutualisation des moyens entre acteurs par exemple.

Afin de rendre plus attractif le territoire, il serait intéressant de faire valoir son authenticité et la qualité de son cadre de vie.

➤ **Mettre en réseau les acteurs du tourisme**

Cet objectif consistera à recenser les acteurs touristiques locaux, de les sensibiliser sur les programmes de formation et mettre en place en outil de communication touristique sur le Ruffécois.

➤ **Développer l'accueil et l'hébergement touristique**

Les structures étant insuffisantes actuellement, le Pays devra améliorer l'offre en hébergement (gîtes et chambres d'hôte). Les besoins en restauration devront être pris en compte également. Un label spécifique pourrait être créé et promu (« Gîte-Maison de Pays »)

Axe 6 : Renforcer la solidarité

Rappel : La population du Pays est fragile et peu mobile, vieillissante d'où des besoins spécifiques et croissants en terme de services à la population.

La Charte de développement préconise de :

➤ **Accompagner harmonieusement le développement des services à la population**

Les services de proximité doivent être maintenus, coordonner et diversifier en fonction des besoins spécifiques de la population (services de transport à la demande, service public mobile, pôle multiservices...).

➤ **Définir une politique territoriale pour le troisième et quatrième âge**

Les initiatives gérontologiques et des établissements d'accueil doivent être mises en réseau (coordination, formation des professionnels prise en charge des personnes âgées) dans le cadre d'une politique gérontologique à l'échelle du Pays.

➤ **Encourager les projets créant du lien**

L'objectif est d'impulser une dynamique locale entre élus, acteurs économiques et associatifs afin de faciliter l'émergence d'actions collectives.

➤ **Améliorer et développer la prise en compte de la santé et de la sécurité de la population**

L'effort se portera sur la mise en réseau et la coordination des acteurs afin de mieux répondre aux problèmes existants.

➤ **Développer les services à la petite enfance**

La mutualisation des connaissances sera nécessaire pour évaluer les manques et proposer de nouveaux services.

➤ **Développer l'offre de services aux jeunes**

Les communautés de communes travaillent sur la mise en place de leur Contrat Educatif Local et de Contrat Temps Libre qu'il serait pertinent de suivre à l'échelle du Pays. Le Pays devra également soutenir les projets de loisirs et d'animation en direction des jeunes et étudier, en partenariat avec les collectivités, un système de transport hors temps scolaires...

➤ **Renforcer l'insertion sociale et professionnelle**

Il sera opportun de travailler sur la mutualisation des connaissances et des expériences pour développer, en partenariat, des projets d'insertion sociale et professionnelle auprès des publics spécifiques ...

Axe 7 : Développer une politique culturelle, sportive et de loisirs

Rappel : Elément fédérateur de dynamique au niveau de la population, le tissu associatif est riche mais peu coordonné. L'ambition du Pays est donc de concevoir l'action culturelle, sportive et de loisirs dans une logique de services à la population.

Il s'agit de

➤ **Appuyer la mise en réseau des associations et des manifestations locales**

Les manifestations à l'échelle du Pays devront être promues et diversifiées sur l'ensemble du territoire...

➤ **Développer une politique culturelle**

Le Pays devra soutenir les manifestations culturelles et en informer la population. Il pourra proposer une répartition cohérente des salles de spectacle de qualité.

➤ **Développer une politique sportive et de loisirs**

Les pistes d'action d'une politique sportive territoriale qui ressortiront du travail mené avec le service Sport de la Région seront prises en compte dans la Charte de développement.

Axe 8 : Affirmer la participation citoyenne sur le Pays et favoriser l'animation liée au développement local

Rappel : Le Pays du Ruffécois s'est engagé dans une expérimentation nationale pour « des conseils de développement participatifs ». La société civile a été sollicitée pour participer à l'élaboration de la Charte de Pays et sera associée au projet de territoire.

Les objectifs sont de

➤ **Accompagner la démarche participative mise en œuvre sur le territoire**

Compte tenu de la démarche entamée lors de la mise en place du Conseil de Développement sur le Pays, la pratique de la démocratie participative devra être favorisée.

➤ **Soutenir l'animation liée au développement local sur le territoire**

Le Pays favorisera la mise en réseau des animateurs de développement local et leur formation afin d'optimiser la dynamique et la gestion du programme de développement.

ENGAGEMENT DES ACTEURS

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement s'est réuni le 28 Octobre 2003 pour discuter d'une proposition du Syndicat de Pays. Ce dernier avait envisagé que le mode de fonctionnement du Conseil de Développement se calque sur celui du Syndicat de Pays afin de préparer le projet de territoire 2004-2006. Les membres du Conseil de Développement ont adopté les règles de règles de fonctionnement suivantes :

C'est à dire :

- ✓ Les membres du Conseil de Développement se sont répartis dans les 6 commissions de travail thématiques du Syndicat de Pays.
- ✓ L'inscription à ces commissions a été libre, les personnes du Conseil de Développement ont eu le choix de s'inscrire à une ou plusieurs commissions ou de ne pas s'inscrire du tout.
- ✓ Chaque commission a deux rapporteurs. Ils sont chargés de transmettre auprès du Conseil de Développement et des commissions d'élus les travaux de leur commission.

Les commissions du Conseil de Développement se réuniront avant les commissions thématiques du Syndicat de Pays dans lesquelles les rapporteurs exposeront les discussions du Conseil de Développement.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- Tourisme
- Communication / NTIC
- Cadre de Vie
- Vie associative / Culture
- Economie
- Solidarité

Ainsi, le Conseil de Développement continuera à être associé étroitement au travail du Syndicat du Pays du Ruffécois.